

MIROVA FUNDS
***Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de
droit luxembourgeois***

**Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 148 004
(la « SICAV »)**

AVIS AUX ACTIONNAIRES

AVIS INTERNET DESTINÉ AUX ACTIONNAIRES DE TOUS LES COMPARTIMENTS

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons en notre qualité d'administrateurs du conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** »), laquelle est gérée par Natixis Investment Managers International¹ (la « **Société de gestion** »), une société de gestion qui appartient au Groupe BPCE.

Le Conseil a décidé d'apporter des modifications au prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »), comme décrit plus en détail dans l'**Annexe**. Toutes les modifications entreront en vigueur à la date de prise d'effet du Prospectus.

Les documents d'informations clés (les « **DIC** ») et/ou les documents d'informations clés pour l'investisseur (les « **DICI** ») le cas échéant, le Prospectus, les statuts de la SICAV et les rapports les plus récents, qui décrivent dans le détail les caractéristiques de la SICAV, peuvent être obtenus sans frais :

- Au siège social de la Société de gestion
Natixis Investment Managers International :
43, avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS, FRANCE

Ces documents vous seront envoyés dans un délai d'une semaine suivant la réception d'une demande écrite.

- Ou sur le site Internet www.im.natixis.com

Luxembourg, le 16 mai 2025
Le Conseil d'administration

¹ Natixis Investment Managers International est une société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers française sous le numéro GP 90-009.

MIROVA FUNDS
Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de
droit luxembourgeois
Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 148 004

Annexe

1. Clarification ajoutée à la section « Souscription, transfert, conversion et rachat d'actions » du Prospectus

À des fins de clarté, la description des actions des catégories I, SI et S1 a été complétée comme suit :

« - Les Actions de la Catégorie I s'adressent aux investisseurs possédant le statut d'Investisseurs institutionnels (au sens de l'article 174 de la Loi de 2010) ou celui de Contreparties éligibles (telles que définies dans la directive MiFID).

- Les Actions des Catégories SI et S1 s'adressent aux investisseurs (i) possédant le statut d'Investisseurs institutionnels (au sens de l'article 174 de la Loi de 2010) ou celui de Contreparties éligibles (telles que définies dans la directive MiFID) et (ii) pouvant être tenus de se conformer aux restrictions concernant le paiement des commissions imposées par la directive MiFID. Ces Catégories d'Actions sont soumises à un montant de souscription initiale minimale. »

2. Mise à jour des caractéristiques et exclusions ESG appliquées par tous les Compartiments

Afin d'améliorer la transparence des caractéristiques ESG appliquées par les Compartiments, les annexes SFDR de l'ensemble des Compartiments ont été mises à jour pour inclure notamment les informations suivantes :

- les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance poursuivis par les Compartiments, à l'exception du Mirova Future of Food Fund ;
- l'application d'un ensemble spécifique d'exclusions requises par les labels ESG, tels que le label ISR français, lorsqu'il s'applique aux Compartiments ;
- les critères d'exclusion de l'indice de référence « accord de Paris » appliqués par tous les Compartiments.

Veuillez noter que ces nouvelles exigences n'ont aucune incidence sur la manière dont les Compartiments sont actuellement gérés, étant donné que les Compartiments intègrent déjà de nombreux critères d'exclusion conformément au processus de durabilité mis en œuvre par le Gestionnaire Financier par Délégation.

Les Actionnaires sont invités à se reporter à la version révisée des Annexes SFDR incluse dans la version révisée du Prospectus pour plus de détails.

3. Suppression de la section « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » du Prospectus

Suite à la mise à jour des Annexes SFDR de l'ensemble des Compartiments, telle que décrite ci-dessus au paragraphe 2, la section « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » du Prospectus a été supprimée. Toutes les informations nécessaires incluses dans cette section sont disponibles à la section « Risques » et dans les annexes SFDR des Compartiments.

MIROVA FUNDS
***Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de
droit luxembourgeois***
Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 148 004

4. Mise à jour du Conseil d'administration de la SICAV

Depuis le 13 février 2025, Mirova est représentée par M. Guillaume Abel en qualité de membre du conseil d'administration de la SICAV. En outre, Mme Tara Hans et Mme Sophie Mosnier sont nommées administratrices du conseil d'administration de la SICAV, tandis que M. Jean-Baptiste Gubinelli et BPCE Life ont démissionné du conseil d'administration de la SICAV.

5. Mise à jour de la direction de la Société de gestion

La fonction de Mathieu Cheula en tant que « Président » de Natixis Investment Managers International a été prise en compte dans la section « Prestataires de services du Fonds et Conseil d'administration » du prospectus.

6. Autres modifications

Les modifications susmentionnées constituent les principaux changements apportés au Prospectus, même si d'autres modifications ont été effectuées principalement à des fins de mise en ordre et de cohérence.
